

(pour une inscription sur un site scolaire de Chasseneuil sur Bonnieure)

Date de la demande : _____

La scolarisation d'un enfant dans une école hors de la commune de résidence est possible pour des situations particulières dûment motivées, sous réserve des effectifs déjà accueillis et l'acceptation de la demande de dérogation par la commune de résidence.

Textes de référence : Code de l'Éducation

Articles L.212-8, R212-21, R212-22, R212-23 modifié par Décret n°2012-16 du 05/01/2012 – art.7

LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉROGATION HORS COMMUNE

- 1 - remise du formulaire dûment complété, signé et accompagné des justificatifs nécessaires en mairie
- 2 - étude de la demande en Commission
- 3 - notification de l'avis
- 4 - selon l'avis transmis, recours dans les 2 mois suivant la notification

LA VALIDITÉ DE LA DEMANDE

Les dérogations sont accordées pour un cycle (maternel ou élémentaire).
En fin de cycle maternel, la demande de renouvellement sera à nouveau soumise à l'accord de la commune de résidence.

DÉROGATION SCOLAIRE DEMANDÉE POUR L'ENFANT

NOM Prénom(s)

Sexe

Date de naissance

Adresse

Niveau scolaire au jour de la demande

Ecole fréquentée au jour de la demande (nom + adresse)

Ecole souhaitée pour la rentrée 2024/2025

école maternelle école élémentaire

Admission en classe de

- 1^{ère} demande
- Renouvellement passage en CP

Représentant légal n°1 : Père Mère Autre

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

Situation familiale.....

Profession :

Lieu de travail :

Téléphone :

Mail :

Représentant légal n°2 : Père Mère Autre

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

Situation familiale.....

Profession :

Lieu de travail :

Téléphone :

Mail :

(pour une inscription sur un site scolaire de Chasseneuil sur Bonnieure)

MOTIF DE LA DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

CAS DÉROGATOIRES

- Contraintes liées aux obligations professionnelles des parents et absence de restauration et de garderie dans la commune de résidence
Pièce à fournir : attestations des employeurs
- Raison médicale
Pièce à fournir : attestation médicale
- Frère ou sœur déjà scolarisé dans le groupe scolaire souhaité
Pièce à fournir : certificat de scolarité de la fratrie
- Poursuite de la scolarité maternelle suite à un déménagement en date du
Pièce à fournir : certificat de scolarité
- Poursuite de la scolarité élémentaire suite à un déménagement en date du
Pièce à fournir : certificat de scolarité

CAS PARTICULIERS NON DÉROGATOIRES

- Nourrice ou membre de la famille domiciliée dans la commune souhaitée
Pièce à fournir : copie du contrat de travail de l'assistante maternelle et justificatif de domicile de la nourrice ou du membre de la famille
- Habitation en cours de construction dans la commune souhaitée
Pièces à fournir : tout document prouvant la propriété et l'état d'avancement des travaux, préciser la date du déménagement
- Autres motifs (à préciser)
Pièces à fournir : lettre de motivation

Le
Signature des parents (ou du tuteur légal)

Décision du maire de la commune de résidence

Accord Refus

En référence à l'article 23 de la Loi 83-663 du 22 juillet 1983 la commune de résidence s'engage à participer aux dépenses d'entretien et de fonctionnement pour le cycle, maternelle ou élémentaire, d'inscription.

Motif :

Fait à le
Le maire de la commune de

Décision du maire de la commune d'accueil

Accord Refus

Motif :

Fait à le
Le maire de la commune de

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services de la mairie de Chasseneuil sur Bonnieure pour la création des fiches familles dans le cadre des services proposés (inscriptions scolaires, accueils périscolaires et extra-scolaires). Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'accueil de la mairie de Chasseneuil sur Bonnieure.